Clermont-Ferrand, le 14 avril 2020

A l'attention des Organisations Syndicales
de la Métropole

Objet : mise en place du plan de continuité d'activités des services publics dans le cadre de la crise du COVID19

Madame, Monsieur,

Depuis l'annonce du président de la République du vendredi 13 mars dernier, du confinement de la population française, de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et en conséquence de la fermeture toutes les écoles et des autres lieux publics, j'ai engagé avec tous les services la mise en place du plan de continuité d'activités des services publics pour la Ville de Clermont-Ferrand, en tenant compte des missions indispensables à maintenir dans le cadre de la crise du COVID19.

Toutes les équipes, que ce soit en présentiel ou en travail à distance, ont eu une attitude remarquable que je tiens à saluer. La ligne hiérarchique et plus particulièrement l'encadrement de proximité s'implique quotidiennement avec beaucoup de courage et de bienveillance pour accompagner au mieux leurs équipes.

Plus généralement, cette crise montre - s'il le fallait encore - que les fonctions publiques, hospitalière, territoriale et de l'Etat sont au rendez-vous de leurs missions. C'est à l'occasion de telles crises que nos concitoyens peuvent mesurer concrètement le caractère essentiel des services publics dans notre société.

La Direction générale des services et la Direction des relations humaines se sont mobilisées, pour vous tenir informé-es des modalités d'organisation mises en œuvre pour le maintien du service public et la protection des agents. Depuis, la Direction des relations humaines fait en sorte de répondre au mieux aux différentes sollicitations que vous lui adressez par mails et/ou par téléphone Nous sommes en plein cœur de la bataille sanitaire et toutes nos énergies doivent d'abord être rassemblées dans cet objectif.

Nous sommes en plein cœur de la bataille sanitaire et toutes nos énergies doivent d'abord être rassemblées dans cet objectif.

Cette crise n'est pas terminée et au moment où je vous écris, le président de la République vient de faire connaitre aux français le début d'un déconfinement progressif. Il va falloir maintenant œuvrer à trouver les modalités de reprise respectueuses des règles sanitaires pour éviter ce que les médecins appellent le « rebond ».

…/

…

Cette période exceptionnelle nous a permis aussi de faire apparaître de nouvelles méthodes de management et de travail dont nous aurons collectivement à engager, demain, l'analyse. Dans tous les cas, tous les agents démontrent leur souci et leur engagement pour le service public, leurs capacités d'agilité et de polyvalence.

Dans l'immédiat, afin de répondre à vos interrogations et à celles des agents, et de garantir la continuité du service public pour mettre en œuvre le déconfinement progressif, j'ai décidé de reporter au 30 novembre 2020 la date butoir pour solder les congés 2019.

En ce qui concerne les jours de congés 2020, j'attends les engagements du gouvernement sollicité par France Urbaine représentant les Maires des grandes villes et les Présidents des Métropoles afin d'aménager le calendrier des congés 2020 pour assurer à la fois le droit au repos des équipes et la pleine mobilisation des services lors de la reprise d'activité.

Je reviendrai vers vous autant que la situation l'exigera et, en fonction de l'évolution de l'état d'urgence, pour vous informer. Pour l'heure, prenez soin de vous, de nos familles et de nos proches.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Olivier BIANCHI